

La dernière fois qu'elle a été étudiée, j'ai délibérément évité de faire des commentaires pour permettre la tenue d'un vote pendant l'heure accordée à la motion. C'était le député de Mississauga-Nord (M. Fisher) qui avait bloqué la motion cette fois-là.

Puisque nous en avons le temps aujourd'hui, je vais signaler divers aspects qu'il y a lieu de prendre en considération dans cette mesure. Je suis persuadé que d'autres députés ont aussi écrit au ministre des Finances, avant qu'il présente son budget, pour lui demander de tenir compte de cette question. Cependant, les budgets de février et d'avril ne contenaient aucune des dispositions que nous avons préconisées.

Je voudrais comparer la motion à l'étude aujourd'hui à celle qui a été présentée le 12 décembre 1983 et dont voici le texte:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la loi de l'impôt sur le revenu de façon à autoriser les pompiers volontaires, qui ne reçoivent aucune rémunération d'un gouvernement, d'une administration municipale ou d'un autre pouvoir public, à déduire de leur revenu les dépenses engagées dans l'exercice de leurs fonctions comme pompiers volontaires.

Bien entendu, il y a une certaine similitude entre cette motion et celle que le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) avait présentée au cours de la session précédente. Les deux demandent que les pompiers volontaires puissent déduire de leur revenu les dépenses engagées dans l'exercice de leurs fonctions. Toutefois, l'ancienne motion prévoyait une limite annuelle de \$1,000, alors que celle-ci ne fixe aucun montant. C'est beaucoup mieux.

Je m'interroge sur la signification explicite du mot «rémunération». Les députés n'ignorent pas que certains pompiers volontaires peuvent recevoir une légère indemnité. J'espère qu'on étudiera la question en toute justice si la motion est renvoyée à un comité.

Pour notre gouverne, je vais donner à la Chambre une idée des dépenses que les pompiers volontaires peuvent engager dans l'exercice de leurs fonctions. J'en ai discuté avec certains des chefs des services de lutte contre les incendies dans ma région. Mes collaborateurs dans mon bureau se sont entretenus dernièrement avec M. David Seeley qu'on vient de nommer à la tête du service de sapeurs-pompiers de Dauphin. D'après lui, les pompiers volontaires seraient des citoyens d'une autre trempe que le commun des gens. Ils font don de leur temps et de leurs talents et, bien entendu, risquent leur vie. Alors, toujours selon M. Seely, ce serait la moindre des choses que le gouvernement pourrait faire pour éviter qu'il leur faille en outre y aller constamment de leur poche.

Nous savons que l'actuelle somme de \$500 que l'on pourrait verser au pompier volontaire peut suffire dans une certaine mesure, mais je vais néanmoins rappeler certaines des dépenses qu'il leur faut engager. A titre d'exemple, prenons une circonscription aussi vaste que la mienne, où l'on compte 34 municipalités, sept réserves indiennes et douze conseils de localités sises dans le Nord; il y a donc l'essence que les pompiers brûlent pour se rendre sur les lieux de l'incendie et en revenir. Le prix de ce produit a augmenté et les pompiers doivent payer cette essence de leur poche. A cela, s'ajoutent les frais d'entretien de la voiture et le prix des avertisseurs lumineux dont ils doivent l'équiper. Ces véhicules doivent être branchés en hiver, surtout dans les circonscriptions rurales du Nord, pour être prêts à partir sur les lieux d'un incendie si le pompier reçoit un appel téléphonique.

Pompiers volontaires

Par ailleurs, les volontaires ont besoin de matériel de protection comme des vêtements, des casques et des bottes. Bon nombre d'entre eux perdent également de l'argent en ne se présentant pas au travail. Il existe différents cours que les pompiers essaient de suivre. Je sais que les volontaires de ma circonscription essaient de se perfectionner en suivant différents cours de lutte contre les incendies et des cours de premiers soins. Ils doivent supporter les frais découlant des pertes de temps occasionnées par les déplacements nécessaires pour suivre ces cours, qui se tiennent dans les grands centres. Bon nombre d'entre eux veulent par ailleurs se tenir constamment au courant des techniques les plus récentes de lutte contre les incendies; par conséquent, ils s'abonnent à des revues spécialisées. Voilà toutes sortes de frais supportés par les pompiers volontaires.

Je vais vous donner un exemple de ce qu'il en coûte à un pompier qui doit s'absenter pendant sa journée de travail, c'est un accident qui s'est produit la semaine dernière. Il s'agit de l'incendie de l'école élémentaire de Dauphin qui a commencé lundi soir. Les pompiers volontaires étaient sur les lieux de l'incendie ce soir-là, le mardi, et ils y étaient encore le mercredi matin. Comme l'a dit David Seeley, ces pompiers volontaires de notre région forment une race à part. Ils mettent leur talents, leur temps et leur énergie au service de ce genre d'activité.

Ce n'est toutefois pas l'apanage d'une seule agglomération de ma circonscription. Je pourrais puiser des exemples du travail de ces pompiers volontaires dans toutes les régions de ma circonscription, à Swan River, Roblin, Grandview, Gilbert Plains, Winnipegosis, St. Rose, Ethelbert, McCreary ou Minitonas. Je cite tous ces endroits pour vous donner une idée, monsieur le Président, du rôle que peuvent jouer ces pompiers volontaires. Je ne parle que de lieux, mais on pourrait dire également bien d'autres choses en leur faveur.

• (1720)

Combien de temps me reste-t-il, monsieur le Président, car nous avons, sauf erreur, vingt minutes à notre disposition. Puis-je continuer jusqu'à 18 heures, monsieur le Président? Pourriez-vous éclairer ma lanterne à ce sujet? Il est inutile que j'abrège mon discours si j'ai tout le temps.

M. le vice-président: Le député pose-t-il une question à la présidence?

M. Lewycky: Oui, monsieur le Président.

M. le vice-président: Le débat peut durer pendant une heure entière, c'est-à-dire soixante minutes. Nous nous ajournons à 18 heures, comme le prévoit normalement notre Règlement.

M. Lewycky: Merci de cette explication, monsieur le Président.

Et les petites localités du nord de ma circonscription, comme Mafeking, par exemple? Les distances sont grandes entre ces diverses villes. Il y a des petites villes comme Inglis, Camperville, Amaranth, Benito, Bowsman, Fork River et ainsi de suite. Je cherche à insister sur l'importance d'une circonscription comme la mienne. Cela fait une différence si l'on tient compte des frais supplémentaires. Et la partie sud de ma circonscription? On y trouve des villages comme Glenalla, Ochre River, Plumas, sans oublier ma ville natale de Pine River, où